



# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 00
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

## Retour au Pays

(suite)

On ne voit guère en effet, comment des marins, habitués dès leur première enfance à vivre sur la mer ou au bord de la mer, deviendraient brusquement des paysans, des bûcherons ou des terrassiers.

Non point que ce travail soit trop dur, ou excessive la fatigue pour des gaillards qui font, sans trop se gêner, jusqu'à six heures de nage par vent de hout. Mais on a la nostalgie de la mer comme on a le mal du pays.

Dans ce milieu, le marin se sentira dépayssé, emprunté, comme un cavalier qu'on prétendrait faire manœuvrer parmi des fantassins pousse-cailloux.

Et ce qui est vrai de la vie dans les bois ou les chantiers de terrassement, l'est aussi de l'existence d'ouvrier dans une grande ville comme Montréal : la différence est trop grande, trop radicale, l'ennui vient infailliblement, et, forcément, le matelot regrettera St-Pierre, la pêche, la vie libre et presque la misère de là-bas !

Mais ce sont là, questions de sentiments, diront les uns, ou même affaire d'imagination, diront d'autres, choses qui ne doivent pas uniquement nous guider dans la vie réelle : il n'y a pas de tel métier, et tout métier est bon, du moment qu'il nourrit son homme !

Oui ou non, le Canada a-t-il donné aux ouvriers St-Pierrais ce qu'il leur promettait, et ce que ceux-ci y sont allés chercher : du travail et de beaux salaires ?

Couvent-il par conséquent, de favoriser l'exode de nos concitoyens ? Les St-Pierrais retrouveront-ils dans la nouvelle France la petite aisance, la vie relativement facile qu'ils avaient ici aux jours de prospérité ?

Prenant pour base des renseignements privés venus du Canada et des récits de

"retours", — et faisant une moyenne de tout cela,

Je n'hésite pas à répondre à la question ainsi posée d'une façon générale, je n'hésite pas à répondre carrément : Non ! Montréal est assurément, une grande ville en plein développement, où abondent les industries, où tous les métiers, sauf, bien entendu, et ne l'oubliions pas, ceux relatifs à la mer, trouvent emploi. (Quelques St-Pierrais font cependant en ce moment de la charpente pour bateaux, mais c'est une petite exception.)

Mais il ne semble pas que le besoin de main-d'œuvre se fasse sentir à Montréal : car, sans, on ne s'expliquerait pas pourquoi les Canadiens passeraient en masse aux Etats-Unis comme ils le font, s'ils trouvaient du travail chez eux.

Ou bien, serait-ce que les salaires ne seraient pas suffisamment rémunératoires ?

Par ailleurs, l'émigration y déverse sans cesse des flots nombreux de nouveaux arrivants : Français, Italiens, Hongrois et Russes, et ce n'est pas là ce qui peut faire abonder le travail, ou monter le prix des journées.

De plus l'hiver y est long et rigoureux : de là, des chômagés répétés et l'obligation, pour de bons, d'excellents ouvriers comme nombre de nos St-Pierrais, de se livrer, pour ne pas mourir de faim, à des occupations ordinairement réservées aux sans travail et aux miséreux.

Reste l'exploitation agricole dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest : ici deux mots d'explication s'imposent.

Quiconque, commerçant satisfait ou déçu, citadin blasé, fonctionnaire ou militaire à la veille de sa retraite, rêve à la vie des champs, se représente ordinairement sous les traits d'un propriétaire dirigeant paisiblement les travaux dans une terre en plein rapport et réglant les destinées d'un nombreux et plantureux bétail !

Au Canada, notre bonhomme aura à sa disposition, en toute propriété, de vastes étendues, mais des terres en friche, absolument vierges : Si, avec quelques capitaux, il a une certaine compétence, qu'il ait, par exemple, suivi les cours d'une école d'agriculture dans le pays même ; si en outre, il possède de l'énergie et de l'initiative, l'âme d'un pionnier, il a, sans nul doute, les plus grandes chances de succès, l'avenir est à lui !

Mais à St-Pierre en est-il beaucoup qui puissent sérieusement songer à vivre ce rêve ? ...

La plupart n'auront que ce moyen d'arriver : s'engager comme domestiques ou valets de ferme, travailler d'arrache-pied pendant trois ou quatre ans pour acquérir quelques notions d'agriculture et quelques sous qui leur permettront de s'installer à leur compte.

Nous croyons que quelques uns auraient suffisamment d'énergie et d'activité pour se faire à ce genre de vie, mais le tempérament, les goûts, les habitudes de la plupart pourraient-ils s'en accommoder ?

Si donc quelques St-Pierrais réussissent et se plaisent au Canada, nul doute que ce ne soient que des exceptions.

Parmi ceux qui sont revenus, combien y en a-t-il qui aient rapporté des économies, fait un voyage réellement profitable ? Ces fameux salaires de deux ou trois dollars, en parlent-ils ?

Ont-ils même pu tous gagner le montant de leur passage ?

N'en est-il pas qu'on a dû hospitaliser à Montréal et qu'il a fallu rapatrier ?

Nous disons donc aux St-Pierrais : Réfléchissez avant de prendre une décision définitive. Sondez le terrain, demandez des renseignements bien précis à des gens, à des ouvriers comme vous qui sont là-bas. Si vous n'avez pas quelques économies, une petite réserve, vous risquez fort, vous et les vôtres, de souffrir de la misère.



Prenez bien garde !

Cependant, si la dégringolade du pays accentue, il faudra bien se résoudre à prendre un parti.

Le Gouvernement assistera-t-il impasible à la débâcle finale ? Verra-t-il, de gaîté de cœur, les habitants d'une colonie, française de race et de cœur, s'en aller à la dérive, disparaître parmi les Anglo-Saxons, témoins railleurs ou satisfait de son impuissance, ou, ce qui est pire, de son apathie ?

Se bornera-t-on toujours à nous balancer de promesses et à nous leurrer d'illusions ?...

Et pourtant.... St-Pierre ne veut pas mourir !

## En face de la triste réalité !

Il faut bien parfois la regarder en face et se la montrer telle qu'elle est !

Nous disions, dans un récent article, que nous étions à la veille de la Faillite de la fortune publique, qu'il n'y avait plus d'argent dans la Caisse de l'Administration, plus d'argent dans la Caisse Municipale.

Aujourd'hui nous allons citer quelques chiffres à l'appui de nos dires.

Nous croyons savoir, et nous serions heureux d'avoir un démenti sur ce point, que la Caisse de Réserve de la Colonie, ne contenait plus que 45,000 francs à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1907.

Par contre, le déficit du budget de l'année 1906 s'élevait à la.... minime somme de 50.000 francs.

Enfin, les recettes *purement fictives*, sur lesquelles on a dû s'appuyer pour équilibrer tant bien que mal le budget de l'année courante, font prévoir un nouveau déficit de plus de 100,000 francs.

Si maintenant nous ajoutons la dette municipale qui, cette année, va certainement dépasser 50.000 francs nous pouvons estimer à 200.000 francs en chiffre rond, le *déficit total* des budgets de l'administration et de la municipalité pour la fin de l'année 1907.

Une telle perspective n'est point faite pour nous rassurer sur l'avenir économique du pays et, si l'on s'obstine à nous refuser plus longtemps les réformes demandées, c'en sera bientôt fait de la colonie tout entière.

## Autrefois et Aujourd'hui Les Droits de Navigation.

De l'avis de tous, une réforme s'impose : c'est la réduction des droits et taxes accessoires de navigation pour les navires faisant des opérations commerciales avec St-Pierre. La différer plus longtemps ce serait consommer la ruine de notre malheureuse colonie.

Mais au moment où cette question est le plus fortement agitée, au moment où les plus pessimistes ne voient de salut que dans le *Port-Franc*, il n'est peut-être pas sans intérêt de remonter à la source même du mal et de faire connaître à nos lecteurs le nom de ceux à qui nous sommes surtout redevables de cet état de choses.

Il y a aujourd'hui vingt ans ces fameux droits et taxes n'existaient pas ou du moins étaient si minimes que St-Pierre était considéré comme un *Port-Franc* par tous les étrangers. Nous n'en voulons comme preuve que la lettre suivante que M. Lebœuf adressait au mois de mars 1887 au Président de la Chambre de Commerce de Saint-Pierre.

M. Le Président

• L'arrêté du 14 mars dernier pris sur le vote du Conseil Général, appliquant à tout navire venant à Saint-Pierre les droits prélevés sur les bâtiments français, aura, selon moi, un effet désastreux pour la colonie.

Il détachera de nous la population de la Côte Ouest de Terre-Neuve qui ne vit que de nous et par nous, et qui tient à nous par la proximité et la facilité d'échanger ses produits de toute nature, sauf la morue, contre ceux que nous pouvons lui fournir.

L'arrêté vient en aide au Gouvernement de St-Jean qui est jaloux de notre colonie, pour la préférence que nos produits de pêche reçoivent sur tous les marchés d'Europe et il cherche par tous les moyens possibles à ruiner notre industrie, et particulièrement, par le vote sur la boëtte.

Les anglais de St-Jean ne voudraient pas qu'un habitant de Terre-Neuve vint à St-Pierre non seulement apporter de la boëtte, mais encore acheter aucun des articles qui lui sont nécessaires pour sa famille, ou pour l'armement des bâtiments destinés à la pêche.

Si depuis la reprise de possession de nos îles, des rapports commerciaux ont existé entre Terre-Neuve et St-Pierre, c'est parce que ce dernier est considéré par les Anglais, et à juste raison, comme

un *port franc* où ils n'avaient rien à payer comme droits, et y trouvant des marchandises de toutes sortes meilleur marché qu'à St-Jean. N'est-ce pas de là que vient la prospérité de notre colonie et de ses habitants ?

L'arrêté, en forçant tous les bateaux étrangers à payer des droits excessifs, fait la joie des gouvernements et négociants de St-Jean, lesquels ne demandent que la fermeture de notre port à leurs nationaux. Ce sera le meilleur moyen de faire adopter le *bait bill* sur la boëtte, soit disant par esprit de représailles.

Alors quand la colonie en sera réduite à ses propres ressources, c'est-à-dire quand on n'importera plus de marchandises que pour les besoins de la population et de l'armement français, nous pourrons nous souvenir qu'il y avait à St-Pierre des maisons de commerce dont la situation était relativement florissante, et une population qui y vivait bien de son travail. Mais ce ne sera plus qu'un souvenir. Elles aussi auront vécu !

Je viens donc M. le Président, vous prier d'exposer mes craintes à la Chambre de Commerce, lui demander de bien se rendre compte de la situation et, si elle partage mon opinion, je lui demande instantanément, et sans retard si possible, de s'adresser à l'administration pour que l'arrêté du 14 mars, s'il ne peut être rapporté sans l'autorisation du Conseil Général, soit au moins suspendu dans son exécution jusqu'à ce que le Conseil Général se réunisse et donne de nouveau son avis sur cette question qui est une question de vitalité pour la Colonie,

Je vous prie d'agréer etc.

.....

Cette lettre, si pondérée, et si sage, n'eut alors d'autre résultat que de retarder l'effet de l'arrêté du 14 mars, qui fut réellement mis à exécution le 7 juillet de la même année.

M. Lebœuf cependant ne se tint pas pour battu, et le 13 décembre suivant, à la séance du Conseil Général dont le Président était... M. Paul Mazier, il revint à la charge, demandant l'abrogation de ces mêmes arrêtés (14 mars et 7 juillet 1887) relatifs aux droits et taxes de port et de navigation et le retour aux anciens règlements, au moins en ce qui concernait les bâtiments étrangers, bateaux anglais ou américains.

« Savez-vous disait-il, à quoi a surtout servi l'arrêté du 7 juillet qui a été proposé, j'en suis certain, dans le but d'augmenter les ressources de la colonie et de repartir d'une façon équitable les charges de por-

et de navigation ?

Il a servi à faire passer le *Bail-bill* ! Sir Ambroise Shea est allé à Londres, votre arrêté en main, et a enlevé les dernières résistances de la Reine d'Angleterre, faisant remarquer que cet arrêté était un défi et qu'il n'y avait aucune raison pour avoir égard à des mécréants comme nous et qu'il n'était que temps de nous écraser d'un seul coup. De là, la sanction du *Bail-bill*.

Je ne vous tiendrais pas un langage sentimental en vous exposant la situation qui est faite aux habitants de Terre-Neuve que nous appelons les boëteurs par suite de l'adoption du *Bail-bill*; cependant se sont ceux-là qui ont aidé à la fortune et à l'extension du commerce de St-Pierre. Ils seraient encore très heureux de continuer à vivre avec nous, mais votre arrêté les chasse ou tout au moins les écrase.

« Ne voulant pas abuser davantage des instants du Conseil je le prie de revenir, en ce qui concerne les droits des bâtiments étrangers, aux règlements antérieurs à celui du 14 mars 1887, bien certain d'avance que le service Local, et la colonie tout entière y trouveront avantage, parce que les droits qui seront perçus à l'entrée de ces marchandises compenseront dix fois pour une, les taxes de port et de navigation que vous pourriez attendre, si vous maintenez vos taxes, de navires qui ne viendront pas. »

M. Certonciny, alors chef du service de l'Intérieur p. i. appuya fermement la thèse contenue par M. Lebuf estimant comme lui que la richesse d'un pays tient à l'importance de ses transactions commerciales. « Vous avez des voisins, ajoutait-il, qui vous apportent leurs produits et s'approvisionnent chez vous; pourquoi les chasser en leur imposant des charges nouvelles? »

Tel ne fut point l'avis de la majorité du Conseil Général, et en particulier de M. Th. Clément, aujourd'hui gros pilier du « Réveil ».

« En entendant M. Lebuf, s'écria-t-il, je me suis demandé si nous n'étions pas plutôt au Parlement de St-Jean qu'au Conseil Général de St-Pierre, car je ne vois dans l'exposé qui vient de nous être fait qu'une défense des intérêts des sujets anglais de Terre-Neuve.

« Je ne comprends pas comment l'on peut dire que le droit insignifiant d'environ 95 francs que paie une seule fois par an un bateau de 60 tonneaux de jauge soit un empêchement pour les bateaux anglais de fréquenter notre port... »

Il a dû le comprendre depuis, et reconnaître comme nous que M. Lebuf avait mille

fois raison de demander l'abrogation des arrêtés en question qui ont servi de point de départ à l'augmentation toujours croissante des droits de port et de navigation dont nous demandons aujourd'hui la réduction.

Le Réveil a bien raison de dire que « le manque de prévoyance est un signe caractéristique de l'égoïsme qui ne pense qu'à lui et qu'au moment présent. »

Ce *Port-Franc* qu'il demande à cor et à cris, nous l'avions avant 1887, et si ceux à qui nous sommes redéposables de l'état des choses actuel, c'est-à-dire les Mazier et Clément, avaient eu un peu plus de de prévoyance et surtout moins de parti-pris, ils ne seraient pas aujourd'hui réduits à demander la.... lune, pas plus que nous à réclamer la réduction des droits de navigation.

Mais vous verrez que ces Messieurs trouveront le moyen d'en décliner la responsabilité et d'en rejeter le tort sur M. Louis Légasse qui sera toujours pour eux, quoiqu'il fasse.

« Ce pélé, ce galeux d'où nous vient tout le mal. »

## Comment on écrit l'histoire!...

Dans son numéro du 9 mars dernier le « Réveil St-Pierrais », défenseur de la Vérité et de la justice, nous a servi une petite page de notre histoire contemporaine, écrite par un certain Paul Vibert, et parue dans le « Flambeau » du 2 février 1907, journal sans crédit et sans lecteurs.

Cette page n'a qu'un petit défaut : celui d'avoir été écrite à distance et sur des renseignements plus que douteux. Aussi nous n'y attachons aucune importance et nous n'en aurions même pas parlé si le « Réveil » n'avait éprouvé le besoin de nous l'opposer en prenant la bonne précaution d'en supprimer tous les passages susceptibles de blesser, sinon les oreilles, au moins l'amour propre de ses lecteurs.

Mais comme, après tout, nous n'avons rien à perdre et tout à gagner en tenant nos amis au courant de ce qui se passe et peut les intéresser, nous allons citer intégralement la fin de ce fameux article du « Flambeau » que le « Réveil » a volontairement tronqué, prenant nous aussi la précaution d'en souligner les phrases ou membres de phrases qu'il n'a pas cru devoir reproduire.

Nos lecteurs, et le citoyen Vibert en particulier, pourront ainsi juger de la bonne foi de nos adversaires.

Une crise économique  
 Aux Iles St-Pierre et Miquelon

... à côté de la crise économique il y a dans les îles une très grosse question religieuse qui a été, en grande partie, la cause initiatrice de la crise économique elle-même.

Saint-Pierre et Miquelon gémissent sur le diuumvirat des frères Légasse, voilà la vérité. L'un est l'évêque et l'autre c'est le grand armateur, maître des îles et délégué au Conseil Supérieur des Colonies.

Toutes les combinaisons de N. D. de l'usine dans le Nord, ne sont rien à côté de la véritable terreur noire qui règne dans les îles, et à ce propos, notre ami, Lagrosillière qui a failli périr, assailli dans sa propre demeure, par une bande d'énergumènes catholiques et fanatisés, a donné les renseignements les plus précis que j'ai reproduits moi-même en partie dans le premier volume de mon ouvrage : La Philosophie de la colonisation.

*Mais ce n'est pas tout et si l'on voulait être édifié, il suffirait d'interroger un autre ami qui a été, un certain temps gouverneur, et qui a eu à lutter contre la meute cléricale déchainée, j'ai nommé Emile Jullien, ancien député du Loir-et-Cher. Comment se fait-il que des faits si graves soient si peu connus en France? C'est que les journaux coloniaux, même ceux qui ont l'étiquette républicaine, font le silence le plus absolu ou vont même jusqu'à défendre le duo Légasse et c°.*

A l'heure actuelle, même aux colonies, et surtout dans la libre Amérique, les citoyens aiment à vivre librement et voilà ce qui explique surtout l'exode des infortunés républicains librespenseurs et francs-maçons des îles.

*Je sais bien ce qu'on me répondra, si l'on daigne me répondre : c'est que tout le monde est libre, entièrement libre!*

*Comment donc ! Tout le monde est libre d'aller à la messe ou de mourir de faim et c'est précisément cette tragique alternative qui incite les meilleurs éléments de l'île, les hommes de cœur et de conscience émancipée en un mot, à fuir vers des contrées où la liberté de conscience ne soit pas un vain mot, mais la réalité féconde qui fait les nations grandes, riches et prospères, en dehors du joug intolérable de Rome.*

signé : Paul Vibert

Voilà nos lecteurs renseignés sur la façon dont on écrit et surtout dont on reproduit l'histoire !

Nous n'ajouterons qu'un mot à l'adresse du citoyen Vibert.

Nous l'invitons, s'il veut lui-même être édifié, à interroger cette « autre ami qui a été un certain temps gouverneur de St-Pierre », c'est-à-dire M. Emile Jullien,

ien député du Loir-et-Cher : il sera, sans aucun doute, très étonné d'apprendre de la bouche même de notre ancien gouverneur, que « *cette meute cléricale déchainée* » contre laquelle il a eu tant à lutter n'était autre que celle du “ Réveil ” et de ses partisans ; et alors il compréndra, comme nous pourquois celui-ci a cru plus prudent de ne pas mettre sous les yeux de ses lecteurs la phrase en question qui lui a sans doute paru quelque peu compromettante, par le temps qui court.

### Société “Administro-Réveillards ?”

Au moment de mettre sous presse, on nous apprend que la Direction du “ Réveil ” et l'Administration Locale, fusionnées, viennent de se constituer en Société anonyme au capital de *6fr.0 centime*, dans le but caché mais réel d'aviser aux meilleurs moyens à prendre pour répondre le plus victorieusement possible à toutes les critiques que nous pourrions diriger contre cette dernière.

Inutile de dire que nous enregistrons cette étonnante nouvelle sous les plus grandes réserves, craignant un démenti semblable à celui que le “ Réveil ” vient d'enjouer à l'occasion de son article : *Vapeur à passer*.

Cependant à voir l'empressement que le dit “ Réveil ”, que nous n'attaquons pas, a mis à prendre la défense de la dite Administration que nous avions bien un peu critiquée, — mais une fois n'est pas coutume — nous serions presque tentés de croire que les deux n'en font qu'un.

Nous savions déjà que l'illustre Directeur avait ses entrées diurnes et nocturnes à l'Hôtel du Gouvernement, mais si jamais il y élit domicile, nous n'avons qu'à nous bien tenir.

Fort heureusement pour nous — et cela nous rassure un peu — notre honneur est vierge de toute compromission et nous n'avons pas de.... ruban à perdre !...

### Echos !

#### LES HOMMES EN JUPON

Les habitants de Londres et d'Angleterre vont-ils bientôt abandonner le pantalon pour le petit jupon (kilt) écossais ?... c'est le conseil que donne, non seulement un pur Ecossais, mais aussi un docteur.

« Quiconque l'a mis une seule fois, dit-il, n'en oublie jamais le confortable, non plus que la bonne température chaude du corps. C'est le vêtement par excellence, surtout pendant les mois d'hiver, si bien

que si on voulait en faire l'essai, nul doute qu'il ne deviendrait le costume populaire et pittoresque du Royaume uni »

Sur quoi les femmes porteront culotte probablement.

Il est vrai qu'un certain nombre ont déjà commencé — ne fut-ce qu'au figuré.

#### ÉTUDE de M<sup>e</sup> POMPÉI

Par acte sous seings privés en date à Bayonne du 26 Décembre 1906 et à Saint-Servan du 28 Décembre 1906 la Société C.Huet & C<sup>ie</sup> a été déclarée dissoute à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1907.

M. Célestin Huet a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Pour Extrait conforme :

St-Pierre le 20 Mars 1907

J.-F. POMPÉI  
avocat-agréé

Imp LA VIGIE. Le Gérant F. Dotsabide

**ARCHIBALD & C<sup>o</sup>**  
**NORTH-SYDNEY (C.B.)**

**COURTIERS MARITIMES-CHARBON**

**AGENTS :**  
**du Vapeur Postal Français**

**“S<sup>T</sup>-PIERRE & MIQUELON”**  
**Et de la Compagnie**

**“LA FONCIERE DE PARIS”**

**C'est la plus ancienne maison**  
**du Cap Breton, s'occupant exclu-**  
**sivement des affaires Maritimes.**

Une attention spéciale est donnée aux bateaux venant chercher de la boëtte.

### IMPRIMERIE de la VIGIE

Rue JACQUES-CARTIER

**SAINT-PIERRE & MIQUELON**

### AVIS

*Nous prions nos nombreux Amis de réserver à partir du 1<sup>er</sup> Avril prochain, à l'**IMPRIMERIE de “LA VIGIE”** les divers travaux qu'elle peut exécuter et de s'adresser à elle pour les fournitures qu'elle aura en stock.*

### IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

#### COMMERCIALES — ADMINISTRATIVES — ARTISTIQUES

CARTES de VISITE et d'ADRESSE

ENVELOPES — FACTURES

LETTRES CIRCULAIRES ETIQUETTES

CATALOGUES PROGRAMMES ILLUSTRÉS

CARTES de FIANCEAUX et de SOIRÉES

AFFICHES de TOUTS FORMATS

RECUS — BONS — CONNAISSANCE

LETTRES de NAissance ET de MARIAGE

LETTRES de DÉCÈS

MENUS — SIMILIGRAVURE

LIVRES & BROCHURES

JOURNAUX

**LIVRAISON PROMPTE --- EXÉCUTION SOIGNÉE**

**PRIX MODÉRÉS**